

Communauté de communes  
du Haut-Chablais  
18 route de l'Eglise  
74430 Le Biot

Monsieur le Président de  
Thonon Agglomération  
2 place de l'Hôtel de Ville  
BP 80114  
74207 Thonon-les-Bains Cedex

Nos ref : YT/SC 132-2025

Le Biot, le 15 mai 2025,

**Objet : Observations de la Communauté de communes du Haut-Chablais dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération**

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut-Chablais (CCHC), réuni en séance le **13 mai 2025**, a débattu des éléments présentés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM) de Thonon Agglomération.

Le projet de PLUi-HM nous a été notifié en tant que personne publique associée le **27 février 2025**.

À l'issue de ses échanges, le Conseil communautaire a émis un **avis favorable** sur le projet, tout en formulant les observations suivantes :

1. **Terminologie et lisibilité :**

Il est fait référence à trois reprises à un « SCoT du Bas Chablais » (Rapport de présentation A, p. 4 et Rapport de présentation B, p. 37 et 217). Cette appellation prête à confusion avec le SCoT du Chablais, document d'aménagement dont la CCHC est également signataire via le SIAC.

2. **Cohérence toponymique :**

Des erreurs d'orthographe relatives à l'intitulé « Communauté de communes du Haut-Chablais » sont présentes dans le Rapport de présentation B aux pages 462, 468, 480, 492 et 496.

3. **Environnement :**

La CCHC est interpellée par le diagnostic écologique insatisfaisant de la Dranse de Morzine et au niveau du barrage de Jotty (constat fait p. 107 du Rapport de présentation B), l'état s'étant amélioré ces dernières années. La CCHC laisse au **SIAC**, compétent en la matière, le soin d'émettre un avis plus approfondi.

4. **Mobilité et désenclavement :**

Préoccupation partagée concernant l'accessibilité de nos vallées du Brevon, d'Aulps et d'Abondance. Leur mention dans le PADDi, qui évoque simplement un "renforcement des

liaisons avec les territoires limitrophes", mériterait une attention plus approfondie et des propositions d'actions. La réflexion autour de la mise en œuvre de parkings relais aux portes de nos vallées est un sujet d'importance qui nécessite une attention soutenue et concertée de la part de nos collectivités.

Ces observations visent à contribuer constructivement à l'amélioration du projet de PLUi-HM, dans une logique de cohérence territoriale et de complémentarité entre nos intercommunalités.

Nous restons naturellement à votre disposition pour échanger plus en détail sur ces points.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Yannick TRABICHET**

Présidente de la Communauté de  
communes du Haut-Chablais

